

PAROLE À...

Isabelle Vuillet et Michaël Marcilloux

P.10



LE DOSSIER

Plan d'urgence pour la rentrée

P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie Buisson

P.4 / ACTUALITÉ

- . 5 octobre : grève pour un autre projet de société
- . Covid, vaccination, passe sanitaire... débattons !
- . En soutien aux femmes afghanes
- . Enseignement supérieur et recherche : nouveau régime indemnitaire issu de la LPR
- . La guerre n'est jamais la solution (...)

P.10 / PAROLE À...

. Isabelle Vuillet et Mickaël Marcilloux

P.11 / LE DOSSIER

. Plan d'urgence pour la rentrée

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Démarche Travail et exercice du mandat CHSCT
- . Congrès extraordinaire de la FERC Sup
- . IHS FERC

P.18 / INTERNATIONAL

- . Deux gauches en Israël
- . Forum syndical international des transitions écologiques et sociales

P.20 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Un million le 1^{er} octobre ? Chiche !
- . La sécurité sociale, où va-t-elle ?
- . UFR, SNR, sections de retraité·es, UCR, USR,...
- . Salarié·es et intermittent·es du spectacle et de la culture

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0325 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition

ENCART :

courriel spécial Formations Syndicales 2022

ERRATUM

Nous avons été alertés que l'illustration p.17 du Lien n°206 (mars 2021) n'était pas une manifestation du SELA 81 mais celle du SELA 31. Nous vous prions d'excuser cette erreur. L'article paru reste un exemple de l'organisation du SELA 81.



p.10



p.16



p.19

p.20

1^{ER} OCTOBRE
Bien vivre sa retraite, une exigence !
Mobilisations et actions sur tout le territoire



p.4



p.11

SELON VOUS,

VOUS MÉRITEZ JUSTE UN SALAIRE ?
OU
VOUS MÉRITEZ UN SALAIRE JUSTE ?



p.21





La voilà notre d e u x i è m e rentrée sous contrainte sanitaire... !

Malgré les constats, les besoins et les belles paroles, nous ne pouvons que constater que les milliards du plan de relance gouvernemental n'arrivent pas jusqu'à nos établissements scolaires, universitaires, nos laboratoires, nos associations. Pourtant des besoins il y en a pour améliorer les conditions de travail et les conditions d'accueil. Il est urgent d'investir l'argent public pour l'éducation, la formation, la recherche, le soutien aux associations sportives et d'éducation populaire mais le gouvernement préfère financer les grandes entreprises privées sans conditions de maintien des emplois et sans plafonnement des plus hauts salaires et des dividendes. Le journal Challenge a publié cet été une étude qui montre que le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes de France a augmenté de 30 % en un an ; il note même que ce montant total « tutoie les 1000 milliards d'euros ». Le ministre de l'économie se contente de « demander » (poliment !) aux chef-fes d'entreprise d'augmenter les salaires et refuse d'augmenter le SMIC et de dégeler le point d'indice, tout en annonçant la fin des mesures générales de chômage partiel... Il continue à vouloir imposer sa réforme de l'assurance chômage et multiplie les déclarations sur un indispensable recul de l'âge de la retraite. Le ministre de l'Éducation nationale, lui, culpabilise les familles les plus pauvres en déclarant publiquement que la prime de rentrée (de 400 euros maximum) servirait à acheter des « écrans

plats », affirmation qu'aucune étude économique ne corrobore, évidemment. Il y a bien urgence à imposer d'autres choix économiques, à redistribuer les richesses et à améliorer les conditions de vie et de travail de l'immense majorité de la population !

Il y a aussi toujours besoin d'exiger la protection de toutes et tous par le maintien du travail à distance pour les personnes fragiles, l'accès de toutes et tous au vaccin par la levée des brevets et les moyens pour notre système de santé.

Cela nécessite aussi l'aménagement des locaux et des horaires. Ce sont nos collectifs militants sur nos lieux de travail qui peuvent mener les discussions avec les travailleurs et travailleuses de nos champs pour construire et porter les revendications.

Face à la montée de la précarité et des inégalités, face au mépris gouvernemental et à son dogme libéral, nos réponses sont collectives, solidaires et ancrées dans la réalité quotidienne de nos vies et de notre travail !

Face aux tentatives de récupération de la colère sociale par l'extrême droite, nous répondons par nos luttes pour l'égalité et la

solidarité internationale.

Nous allons avoir rapidement l'occasion de nous mobiliser par la grève pour porter nos mesures d'urgence. **Le 23 septembre dans l'éducation, le 1^{er} octobre avec l'intersyndicale des retraité-es, le 5 octobre toutes et tous ensemble : faisons entendre notre voix !**

**Face au mépris
gouvernemental
et à son dogme
libéral, nos
réponses sont
collectives,
solidaires et ancrées
dans la réalité
quotidienne
de nos vies et
de notre travail !**

Marie Buisson, Secrétaire générale

5 OCTOBRE : GRÈVE POUR UN AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ !

La CGT, FSU, Solidaires, FO et les organisations de jeunesse appellent à la grève interprofessionnelle pour faire entendre la voix du monde du travail dans cette crise sanitaire pour ne plus laisser les grandes firmes et le patronat engranger de l'argent public quand les travailleur-ses continuent de subir les mauvais coups.

La crise sanitaire mondiale ne touche pas les puissant-es. La publication des résultats du 1^{er} semestre du CAC 40 indique que le total des bénéfices nets de 37 entreprises sur 40 s'approche des 57 milliards d'euros. Un record ! C'est 33 % de plus qu'au 1^{er} semestre 2019.

Mais Macron veut faire payer le prix fort aux travailleur-ses !

Il a réaffirmé son intention d'aller au bout de sa réforme de l'assurance chômage, malgré la suspension par le Conseil d'État, privant des centaines de milliers de personnes d'indemnités auxquelles elles pouvaient prétendre. Alors que les OS ont été reçues par Castex, c'est via la presse qu'on apprend qu'il envisage toujours de réformer les retraites en supprimant les régimes spéciaux et en mettant en place une pension minimum de 1000 € d'ici mars (avec recul de l'âge de départ et mise en place du système par points après la présidentielle). Le patronat a ouvert une négociation AGIRC-ARCCO pour imposer un avenant à l'accord de 2019 qui s'appuie encore sur une baisse de la valeur du point comme levier principal d'équilibrage.

Idee fixe pour gouvernement et patronat : libéraliser la société et faire payer les travailleur-ses pour permettre à quelques un-es de s'enrichir toujours plus.

Le 5 octobre doit être l'occasion de porter un autre projet de société !

3 mots d'ordre à cette journée de grève à décliner dans le public comme dans le privé : salaires, emplois, conditions et temps de travail. La CGT a un contre-projet de société pour gagner



l'émancipation de toutes et tous.

Les dividendes explosent, les ministères cherchent à individualiser tous les salaires via des primes au mérite et les primes d'attractivité qui cassent le statut de la Fonction publique : exigeons une augmentation générale des salaires et retraites, un SMIC à 2 000 € et le dégel du point d'indice dans la Fonction publique. C'est possible en supprimant le déversement d'argent public sans contreparties aux entreprises et en gagnant une véritable égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes avec des dispositifs contraignants et des sanctions dissuasives pour les entreprises.

Affirmons que le 100 % Sécu est possible avec des propositions crédibles de financement par la hausse des salaires, l'arrêt immédiat des allègements et exonérations de cotisations patronales, la suppression de la CSG et CRDS.

Face à la dérèglementation et à la hausse de la précarité, exigeons des emplois stables et qualifiés, la fin des temps partiels imposés, des mesures de contrôle pour éviter délocalisations, fermetures d'entreprises et plans de licenciements. Partout dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et la recherche, de la formation professionnelle, dans les associations, la crise a prouvé qu'il fallait des plans massifs de création d'emplois et des budgets pérennes ! C'est possible si nous portons la réduction du temps de travail à 32h sans baisse de salaire et avec l'amélioration des conditions de travail. Travailler moins pour travailler toutes et tous est une réalité que certaines grandes entreprises et/ou pays n'hésitent plus à mettre en œuvre. En France, cela permettrait la création de 4 millions d'emplois.



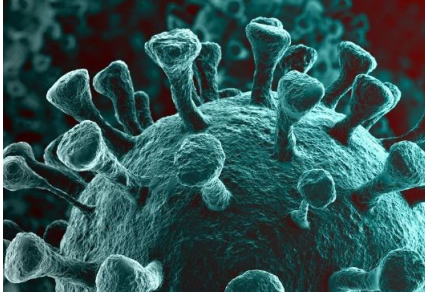
Une seule issue pour y arriver : convaincre les travailleur-ses que c'est possible par leur mobilisation !

Préparons un 5 octobre à la hauteur des enjeux !

32H! Travailler moins,
travailler mieux,
travailler toutes et tous!

COVID, VACCINATION, PASSE SANITAIRE... DÉBATTONS !

Nous vivons depuis plus de 18 mois au rythme de la propagation du virus du Covid et de ses variants.



La fourchette basse mondiale de mort-es est de plus de 4 millions, dont 115 000 en France (chiffre certainement inférieur à la réalité du fait des difficultés de recensement). Nous sommes tou-tes confrontés à ce risque sanitaire inédit: il a modifié notre vie quotidienne, nos conditions de travail et de militantisme, nos relations sociales. Il a pesé sur nos collectifs, nous l'avons vu lors des reprises post-confinement. L'absence de traitement validé scientifiquement pour lutter contre le virus maintient à un niveau très élevé le risque de contagion et de forme grave, voire létale, de la maladie. **L'effort de la recherche mondiale a permis la mise au point extrêmement rapide de vaccins qui, d'après les études scientifiques, offrent une protection efficace contre les formes les plus graves du Covid¹. Le principe de l'ARN messenger, base des vaccins Pfizer et Moderna, est connu depuis 1961².** L'accélération des recherches sur le sujet ouvre d'ailleurs l'espoir de vaccins contre d'autres virus comme le SIDA. Le vaccin est aujourd'hui le meilleur moyen de protection, nous avons d'ailleurs revendiqué dans nos champs l'accès de tou-tes les travailleur-ses à la vaccination, après avoir revendiqué protection, accès aux masques et fermeture des lieux de travail dans les mois précédents. L'intérêt général et collectif, la solidarité et l'égal accès au progrès et à

la protection pour l'ensemble de la population sont nos valeurs et nos boussoles tout au long de notre histoire sociale.

Les logiques du capitalisme à l'œuvre au niveau mondial ne permettent pas de répondre aux besoins de la population. C'est pour des raisons libérales qu'après des années de disette le Capital a trouvé les moyens de financer la recherche sur les vaccins ARN. En France, les manques cumulés d'investissement dans les hôpitaux nous ont soumis en permanence au risque de saturation des services et ont mis en lumière les très fortes inégalités territoriales dans l'accès aux soins. Les services n'ont tenu que par l'investissement sans faille des personnels.



La production et la distribution des vaccins par les « Big Pharma » s'est faite selon les règles de la concurrence libre et non-fauscée, qui induit des inégalités inacceptables d'accès aux vaccins entre pays. Au passage ces multinationales ont engrangé des bénéfices records et versé des dividendes honteusement élevés à leurs actionnaires. Nos besoins fondamentaux, santé, alimentation, éducation, recherche, énergie, etc. doivent en urgence être remis sous le contrôle économique et politique des citoyen-nes et extraits des logiques de marché. Nous devons exiger la levée

des brevets à la mise à disposition des vaccins.

La politique gouvernementale est illisible, parfois contradictoire, toujours méprisante. Elle n'est jamais au service du bien collectif mais toujours au service des entreprises et des plus riches. Le rejet global de cette politique et de ses effets sur nos conditions de vie et de travail est légitime. **Le passe sanitaire est une mesure qui renforce le contrôle sur chacun-e et génère des inégalités, sans obliger l'État à prendre ses responsabilités pour assurer la protection de tou-tes par l'accès aux soins et à la vaccination.** Cette mesure votée au cœur de l'été vient après les lois Sécurité globale et séparatisme, après la réforme de l'assurance chômage, la tentative de casse de notre système de retraite solidaire...

C'est donc dans ces conditions complexes et tendues que nous retrouvons nos collègues, les jeunes (élèves, étudiant-es, usager-es) et que nous avons à reconstruire collectivement des revendications pour la protection de tou-tes, l'accès aux connaissances et aux données scientifiques, pour une société solidaire et juste... L'heure est aux échanges, aux débats et à la réflexion collective !

¹ *Comparaison de deux vaccins à ARNm très efficaces contre la COVID-19 pendant les périodes de prévalence des variantes Alpha et Delta | medRxiv*
<https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.08.06.21261707v2.full>

² [https://www.inserm.fr/c-est-quoi/secret-fabrication-c-est-quoi-arn-messenger-/-/](https://www.inserm.fr/c-est-quoi/secret-fabrication-c-est-quoi-arn-messenger-/)

EN SOUTIEN AUX FEMMES AFGHANES

La CGT, les syndicats et les associations ont interpellé le ministre des affaires étrangères, le 28 août dernier lors du rassemblement devant ce ministère.



>> <https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/pour-les-droits-des-femmes-la-paix-la-liberte-legalite-en-afghanistan/>

« Les Talibans sont de nouveaux maîtres de l'Afghanistan. Le spectre des années de plomb resurgit. En cible privilégiée : les femmes qui voient d'ores et déjà tous leurs droits disparaître. Nous, féministes, disons que la France doit accueillir en extrême urgence sur son sol toute personne rendue vulnérable par l'accession au pouvoir des Talibans. Le droit d'asile ne se marchande pas. Il doit être effectif maintenant ! »¹

La liste des tortures auxquelles les Talibans soumettent les femmes, les privations de liberté et l'exposition à laquelle sont condamnées celles qui militent pour les droits des femmes auraient déjà dû faire réagir le gouvernement. Les chiffres de l'immigration afghane en France sont alarmants : « La communauté des réfugiés afghans en France est très jeune et très masculine, avec un ratio femmes-hommes extrêmement déséquilibré : 12,5 % de femmes et une moyenne d'âge de l'ensemble de 27,2 ans. »² Les femmes constituent un butin de guerre, menacées par l'idéologie des Talibans, elles souffrent de condi-

tions sanitaires très dégradées, notamment pour les réfugiées qui ont rejoint Kaboul, et manquent des produits les plus essentiels, y compris les protections hygiéniques. Pourtant, certaines continuent à se battre, de l'intérieur de l'Afghanistan (notamment au Panshir) ou de l'étranger. La mobilisation internationale doit soutenir leur résistance. **La France doit assurer l'accueil de toutes les Afghanes qui parviennent à demander le droit d'asile.**

¹ Appel Egalité, Assemblée des Femmes, Association Nationale des Études Féministes, les attentives, Chiennes de Garde, Collectif National pour le Droit des Femmes, Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception, les Effronté.e.s, Elu.es contre les violences faites aux femmes, Encore féministes, Fédération Nationale Solidarité femmes, Féministes Tunisiennes, Femmes Solidaires, Fffrac de Mantes, les grenades, La Grenade Collectif Féministe Metz, Hé.ro.ines 95, Las Rojas, Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Maison des Femmes de Paris, Marche Mondiale des Femmes, Mémoire Traumatique et Victimologie, Mouvement des Femmes Kurdes de France, Négar, Osez le Féminisme, Planning Familial, Rajfire, Un rêve de Farfadet, SKB. - En soutien : CGT, FSU, SNPES-PJJ-FSU, Union Syndicale Solidaires.

² https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/08/31/qui-sont-les-refugies-afghans-en-france-et-dans-le-monde_6092924_4355770.html



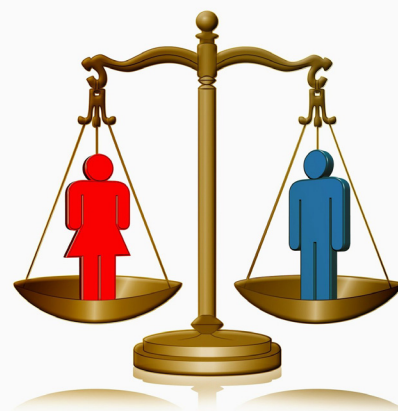
CHRONIQUE :

Un salaire égal pour un travail de valeur égale » : appliquons la loi !

Par Rachel Silvera

Le principe juridique de l'égalité salariale existe en France depuis 1972 et prévoit qu'un salaire égal doit s'appliquer lorsqu'il s'agit d'emplois identiques (ce qui est déjà difficile), mais aussi lorsqu'il s'agit d'emplois différents mais de valeur égale, terme défini depuis 1983 par la loi Roudy².

Or, les diplômes des métiers de service exercés par les femmes ne sont pas valorisés comme ceux des secteurs techniques et industriels, surtout lorsqu'il s'agit de diplômes d'État. Les « capacités professionnelles » sont sous-évaluées, par exemple, les compétences relationnelles ne sont que très rarement considérées comme des compétences techniques et complexes. (...)



¹ Retrouvez l'ensemble de la chronique de Rachel Silvera sur :

<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/un-salaire-egal-pour-un-travail-de-valeur-egale-appliquons-la-loi/>

² Article L3221-4 - Code du travail - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE ISSU DE LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE (LPR)

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) vient de lancer un nouveau sigle : le RIPEC pour « régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ». Cette prime constitue la principale réponse du ministère à sa promesse, depuis trois ans, de revaloriser les salaires des chercheur·ses et des enseignant·es-chercheur·ses. Il refuse obstinément la revalorisation du traitement indiciaire (-18 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000) et des grilles, et fait du RIPEC l'une des nombreuses mesures néfastes de la LPR.

Rappelons que la LPR, entre autres, précarise le financement de la recherche en développant la politique de recherche par contrats (augmentation des budgets de l'ANR), qui ne permet d'embaucher que des précaires. Elle attaque les statuts des personnels : les nouvelles « chaires de professeur·se junior » instituent des précaires de luxe qui passeront directement au grade de professeur·se d'université ou de directeur·trice de recherche, après 3 à 6 ans de CDD et en contournant toutes les instances statutaires... En outre, ils et elles devront signer une convention qui les oblige à obtenir des résultats de recherche (nombre de publications, projets...), à l'opposé de la réalité du travail de recherche. Autre nouveauté, les pseudos « CDI de mission » créent des précaires à long terme, dont le contrat s'arrête avec la fin de la mission sans indemnité de rupture. C'est une attaque violente contre la notion même de CDI dans le public et dans le privé.

Le RIPEC découle du protocole d'accord RH de la LPR que la FERC CGT a refusé de signer. **Il aurait 3 parties** : une 1^{ère} part fixe, qui reste liée au **grade**, mais dont les montants seront modifiables par simple arrêté. La 2^e part dépend de la **fonction** exercée. Et la 3^e part est entièrement individualisée.

Le RIPEC est un système de primes qui individualise la rémunération.

Le MESR a annoncé des augmentations de primes, qui commencent



enfin à corriger une injustice de longue date. Et suite à la mobilisation contre la LPR, il a dû concéder des augmentations de la part fixe mais pour quelles garanties après 2022 ? Fondamentalement, le RIPEC, comme le RIFSEEP (système de primes individuelles concernant la quasi-totalité des agent·es publics), déconnecte la rémunération et le grade possédé par l'agent·e. Contrairement au traitement indiciaire, les primes sont versées selon l'appréciation de la hiérarchie au prétendu « mérite »... et les budgets disponibles ! Évidemment, c'est totalement contraire au travail d'équipe indispensable au service public et aux activités de recherche en particulier. Cela contribue à casser les collectifs de travail.

Au passage, le ministère « innove » : il crée des « lignes directrices de gestion » indemnitaires (LDG). Comme les LDG « promotions » et « mutations »

qui ont remplacé les CAP, elles édicteront des principes (généraux et flous) pour l'attribution des primes décidées par la direction. À quand l'extension aux profs de l'Éducation nationale ?

Avec le RIPEC, le MESR veut transposer le modèle du RIFSEEP, contre lequel les personnels se sont battus et qui n'est parfois toujours pas mis en place. C'est un nouvel outil de pilotage RH et de « management », très loin d'être un complément de rémunération permettant de pallier le blocage permanent de notre traitement indiciaire.

La FERC et ses syndicats (CGT FERC Sup, SNTRS CGT et CGT INRAE) sont opposés au RIPEC et au RIFSEEP et appellent les personnels à revendiquer l'augmentation immédiate et conséquente du point d'indice. Les primes doivent être versées à toutes et tous sur la seule base statutaire, avant leur intégration dans le salaire.

LA GUERRE N'EST JAMAIS LA SOLUTION, LA PAIX EST LE CHEMIN

Les USA laissent l'Afghanistan totalement déstructuré et le pouvoir quasiment entre les mains de ceux qu'ils entendaient combattre. Par contre, les logiques de guerre et de militarisation du monde ont conduit à la mort de 800 000 personnes en Irak, à la destruction d'un pays et à l'extension de la guerre à tout le Moyen-Orient. La logique de guerre appliquée à la Libye n'a rien résolu et a conduit à l'extension de la guerre dans toute la région subsaharienne.

08

Le Lien N° 208 - sept. 2021



Alors que les problèmes actuels auxquels le monde entier est confronté nécessitent que toute l'humanité se mette à travailler ensemble sur des solutions humaines pour faire face à la crise économique et sociale, sanitaire et climatique, il faut clairement établir le diagnostic : la guerre n'est jamais la solution, elle aggrave tous les problèmes.

Il faut s'attaquer avec force à toutes les logiques de militarisation du monde et des relations internationales, aux logiques de guerre, au développement d'une culture de guerre. Car ce ne sont pas seulement les 2000 milliards de dollars qui sont gaspillés en une année pour les dépenses militaires mondiales, c'est également une grande partie des ressources de l'humanité, en termes d'intelligence collective, de ressources scientifiques, financières, technologiques, qui est détournée vers des objectifs de destruction au lieu de contribuer

à la sécurité humaine à travers, par exemple, la réalisation concrète des droits humains et des objectifs du développement durable.

L'analyse des événements historiques depuis une quarantaine d'années confirme la nécessité de lutter pour que l'humanité tourne le dos aux logiques de puissance et de force. Il est plus que temps de mettre en place des logiques de coopération, de résolution des conflits par le dialogue dans le respect de la Charte des Nations unies et de revaloriser les outils diplomatiques, scientifiques, économiques à notre disposition pour construire la paix, comme nous y incitent les résolutions de l'ONU sur la culture de la paix et les objectifs du développement durable.


Nous savons, nous connaissons le régime des Talibans, et nous demandons : la vie et la liberté pour les Afghanes, l'ouverture de nos fron-

tières et l'accueil inconditionnel de nos sœurs et de leurs familles. Face au danger absolu du viol, de la soumission et de la mort, il n'y a pas d'autre choix que d'offrir l'asile sans conditions. Notre pays a préféré financer des soldat-es, des armes et une occupation, plutôt que des initiatives de développement des droits humains et l'accueil ici des personnes en exil. Voilà comment, en dépit des droits humains, l'Europe et la France, si fières de leurs valeurs démocratiques, considèrent ces femmes qui viennent vers nous, précisément parce qu'elles y croient, chercher refuge pour leurs familles, leur liberté et leurs projets de vie.

Un « flux migratoire » ? NON !

Ces femmes rêvent d'un avenir pour elles et pour leurs petites filles qui rêvent de bancs d'école. Ne voyons pas un flux mais un afflux d'espoir. Aux Talibans et à leur violence, nous exigeons que l'on oppose les seules armes qui valent, celles que certain-es appellent « valeurs de la République », c'est la devise : « Liberté, égalité, fraternité. »

Alors oui à l'accueil en urgence absolue des femmes afghanes, de leurs proches et des personnes des minorités de genre et d'orientation sexuelle et oui à l'assouplissement immédiat des conditions nécessaires au regroupement familial, et pour la suspension immédiate des accords de Dublin.



Régime de protection
sociale des personnels
enseignants



Retrouvez vos garanties sur
www.ag2rlamondiale.fr

**Retrouvez les
régimes prévoyance
et santé pour :**

- Les chefs
d'établissement
- Les salariés
- Le personnel
enseignant



AG2R LA MONDIALE
au service de
l'Enseignement Privé

PAROLE À ... ISABELLE VUILLET ET MICHAËL MARCILLOUX

Élu·es à la responsabilité de co-secrétaire général·e de la CGT Éduc'Action

10

Le Lien N° 208 - sept. 2021



Vous avez dû tenir votre congrès en visio-conférence, comment avez-vous préparé et tenu ce congrès très spécial ?

La préparation a été plus longue que pour un congrès ordinaire car il a fallu réfléchir et penser la tenue du congrès autrement. Il fallait surtout appréhender tout l'aspect technique avec la tenue d'un congrès un visio : plateforme de vote, gestion du temps de parole, procédure d'amendements.

Le pôle vie syndicale a été mis à rude épreuve mais a fourni un travail extraordinaire avant et pendant le congrès. On craignait aussi que le congrès soit ennuyeux parce que moins interactif. Il l'a sûrement été, par certains côtés, notamment pendant l'étude de notre texte de congrès car les amendements étaient nombreux et le processus a pu paraître fastidieux. Pourtant ce congrès a été globalement d'une bonne tenue avec des échanges constructifs et dans le respect de chacun et chacune.

Quels débats ont animé ce congrès ?

À partir de notre document de congrès, ce sont surtout les questions sur la vie syndicale et sur l'unité

syndicale qui ont suscité le plus de débats. Les camarades ont beaucoup d'interrogations sur l'outil syndical le plus pertinent et le plus efficace dans la période mais aussi sur les stratégies de luttes. Beaucoup de batailles, ces dernières années, ne se sont pas concrétisées en victoire et la question de l'unité syndicale vient tout naturellement percuter les débats. Le congrès a d'ailleurs voté l'entame de discussions avec Sud Éducation et la FSU dans l'optique d'une réunification syndicale.

Au niveau de l'outil syndical, il a beaucoup été question de la communication interne et externe (renouvellement du site internet, par exemple) en ayant en tête, bien sûr, la préparation des élections professionnelles.

Quelles sont les priorités revendicatives pour cette rentrée scolaire ?

Les personnels ont terminé l'année dans un état d'épuisement rarement atteint. Il faut tenter de les mobiliser dès la rentrée et les motifs de mobilisation ne manquent pas. Tout d'abord, la gestion de la crise par le ministère a de quoi agacer les collègues : entre redevances incessants sur les proto-

coles divers et le refus d'adopter un plan d'urgence qui permettrait d'aborder la rentrée plus sereinement, les collègues et les élèves ont de quoi se sentir méprisé·es. De plus, les conclusions du Grenelle laissent un goût amer. Côté revalorisations, les propositions sont très décevantes avec des catégories qui sont complètement oubliées. De plus, Blanquer poursuit son idéologie en instaurant des hiérarchies intermédiaires qui vont instaurer de la division entre les personnels dans une période qui nécessite avant tout de la cohésion dans les équipes. Une journée à l'appel de l'intersyndicale est prévue pour le 23 septembre. La CGT Éduc'Action s'y inscrit pleinement car nous pensons que, dès la rentrée, il nous faut une mobilisation qui s'inscrive dans la durée. Nous militerons pour que cette journée serve de point d'appui à la journée interprofessionnelle du 5 octobre. Il y aura aussi certainement une journée de grève pour les AESH. Bien sûr, les personnels souffrent aussi de l'impact des réformes des lycées dont ils et elles ont vu les conséquences désastreuses sur leurs conditions de travail et les effets sur les élèves.

La parenthèse due à la crise sanitaire, pendant laquelle les personnels étaient surtout déboussolés, doit être refermée. Il nous faut retrouver le chemin des mobilisations, retrouver le sens du collectif et ce, dès la rentrée.



PLAN D'URGENCE POUR LA RENTRÉE

Nous avons toutes et tous, dans nos organisations, sur nos lieux de travail, constaté les manques de moyens pour faire face à la situation sanitaire, sociale et économique de ces derniers mois. Le gouvernement a soutenu l'activité par les mesures de chômage partiel, puis a lancé l'été dernier, à grand coup de communication, un plan de relance de plusieurs milliards d'euros... Ces milliards ont été principalement dirigés vers l'aide aux entreprises et versés sans contrepartie. Cet argent public ne doit pas aller à des entreprises qui licencient ou suppriment des postes, il ne doit pas revenir aux actionnaires sous forme de dividendes !

Nous revendiquons un plan d'urgence pour l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, les associations d'éducation populaire, le sport pour toutes et tous, la formation. C'est nécessaire pour rattraper des années de gel et ou de baisse des budgets et de sous-investissement, c'est indispensable pour la population, les travailleur·ses et les jeunes. L'enjeu du moment n'est pas de relancer les profits et la machine à enrichir quelques un·es sur le travail de tou·tes les autres...mais bien d'augmenter les salaires, les budgets, de planifier la transition écologique et d'offrir des formations qualifiantes, de sécuriser les parcours professionnels, de créer des emplois, d'assurer l'égal accès sur tout le territoire à l'éducation, à la culture, au sport, de redonner des moyens pérennes à la recherche publique.

Nous avons donc réuni dans ce dossier les mesures d'urgence que nous revendiquons et que nous porterons dans les luttes à venir.

RENTRÉE POUR LES ENSEIGNANT·ES ET LES FORMATEUR·TRICES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE PRIVÉ

Déjà quelques bilans après la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et une rentrée qui s'annonce particulièrement difficile pour tou·tes les salarié·es de ce secteur.

Cette réforme a bouleversé complètement ce secteur et la crise sanitaire qui sévit depuis mars 2020 ne fait qu'exacerber les difficultés que peuvent rencontrer les Organismes de formation (OF) et les CFA, et plus particulièrement tout le personnel qui y travaille. Une grande partie des régions ont ou vont faire connaître leurs choix pour les 3 ou 4 prochaines années, suite aux appels d'offre qu'elles sont dans l'obligation de réaliser puisque la formation pro est devenue une marchandise depuis 2004.

A cause ou grâce à la crise sanitaire et aux différents confinements, les OF se sont rapidement adaptés, en adoptant notamment la formation à distance, avec la mise en place, d'une façon plus ou moins anarchique, de certains outils, maîtrisés ou pas par le personnel administratif et pédagogique. De cette façon, les régions qui n'ont de cesse de faire baisser les coûts de formation ont

toutes intégré la réduction des parcours de formation, le distantiel, la modularisation, les blocs de compétences dans leur appel d'offre et le télétravail.

De plus certaines font le choix dans leurs appels d'offre de privilégier les territoires, soi-disant pour être plus près des entreprises, au détriment de l'implantation géographique déjà existante des centres de formation. Ce qui a pour conséquence que certains ne peuvent pas répondre à ces appels d'offre, alors qu'ils ont des plateaux techniques adaptés dans leurs locaux.

Que représente le personnel de ces centres pour la région ? Rien, puisqu'on voit s'accroître d'année en année la précarisation des enseignant·es et formateur·trices. Pour ces personnels continuellement en CDD, quel avenir professionnel ? Quelle évolution de carrière ?

De plus certaines formations se feront désormais entièrement à distance et

de façon dématérialisée. Est-ce bien de cela qu'ont besoin pour leur apprentissage les adultes en formation ? Est-ce bien cela le métier d'enseignant·e et de formateur·trice ?

Oui la rentrée va être difficile, car en plus il faudra, s'il y a des stagiaires, continuer à gérer les gestes barrières, le port du masque. Et veiller à ne pas accentuer des clivages qui peuvent apparaître entre personnes vaccinées ou non.



Affichons donc encore et encore notre revendication d'avoir un service public de la formation professionnelle digne de ce nom, en s'appuyant sur les organismes existants (AFPA, CNAM, GRETA) plutôt que de la brader aux entreprises !



POUR UN PLAN D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION, POUR LES POSTES, LES SALAIRES, L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Après deux années scolaires difficiles, tant pour les personnels que pour les élèves et leurs familles, la rentrée 2021 est à nouveau marquée par un manque d'anticipation et par un manque de moyens criant pour tous acteur-trices de l'Éducation.

Cette rentrée aurait nécessité la mise en place d'un plan d'urgence et la création massive de postes pour l'éducation dans un contexte qui a rendu plus compliquée la progression des apprentissages mais le ministère poursuit une politique qui va à rebours des besoins du service public :

> refus de créer un collectif budgétaire pour la création de postes d'enseignant-es, de CPE, AED, AESH, de PsyEN, de RASED, de personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux dans les écoles, les établissements et les services pour répondre aux besoins et annuler les suppressions de postes notamment dans le 2nd degré où le déploiement d'heures supplémentaires est une réponse inadaptée

> publication de la circulaire de rentrée sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée. De plus, son contenu relève davantage de la promotion de la politique ministérielle.

Encore une fois, le ministre est dans le déni de réalité en refusant de prendre les mesures nécessaires. Après un Grenelle sans avancée pour les personnels, après plusieurs rencontres via l'agenda social, le ministère et donc le



gouvernement n'a pas su prendre en compte les différentes demandes des organisations syndicales et exclut près de 70 % des personnels en termes de reconnaissance et de revalorisation salariale.

Pourtant depuis le début de la crise, des personnels, des établissements se sont mobilisés pour obtenir de meilleures conditions de travail et une meilleure reconnaissance les AED et les AESH par exemple.

Les annonces du Grenelle ont également confirmé qu'il n'y aurait pas de loi de programmation pluriannuelle.

Au-delà de la deuxième tranche de la prime d'attractivité, très insuffisante pour rattraper les retards, il est bien difficile de voir de quelconques perspectives de revalorisation pour les années à venir. Il est urgent d'augmenter les salaires de tous les personnels.

Cette absence d'anticipation et de prise de décisions est irresponsable au regard des enjeux de gestion et de sortie de crise. Le mépris ministériel laisse un goût amer aux personnels alors que leurs attentes étaient fortes. Reprenons la main et portons nos justes revendications pour obtenir un plan d'urgence !

Les organisations de la FERC CGT (CGT Educ'Action, CGT Enseignement Privé, etc.) dénoncent l'ensemble de ces mesures qui tournent le dos à la priorité à l'Éducation et cherchent à transformer en profondeur les métiers dans le sens de contraintes supplémentaires sur les personnels : projet de création d'un emploi fonctionnel de directeur-trices d'école et de hiérarchies intermédiaires, pilotage par l'évaluation. Elles ne peuvent accepter de tels reculs. Elles refusent la généralisation du contrôle continu et demandent le rétablissement du baccalauréat national pour la session 2022, avec des épreuves nationales, terminales. Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisé-es et reconnu-es dans leurs expertises professionnelles.



Les personnels seront mobilisé-es dès la rentrée en intersyndicale et participeront à la

prochaine

>>> journée interprofessionnelle
du 5 octobre 2021



PLAN D'URGENCE DE RENTRÉE – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE (ESR)

Avec des effectifs qui ne cessent d'augmenter depuis des années (500 000 étudiant-es dans l'ESR en plus en 10 ans) et une politique de désintégration menée tambour battant par les différents gouvernements, nos établissements arrivent pour la rentrée une fois de plus totalement exsangues, les personnels épuisés, les étudiant-es déboussolés.

Pour la seconde fois, la rentrée universitaire a lieu sous les auspices de la pandémie mondiale, pour la seconde fois, gouvernement et ministère pataugent dans une complète impréparation et refusent obstinément d'accorder les moyens indispensables pour cette rentrée.

Des annonces fantoches sont faites par la ministre : « 34 000 places ouvertes dans les universités » mais sans création de postes par le MESRI, sans dégel de ceux bloqués par les établissements pour satisfaire à l'austérité imposée : le sous-investissement chronique dont souffre notre secteur aggrave encore une situation sanitaire étouffante.

La communication gouvernementale auto-satisfaite autour d'une rentrée à 100 % de la jauge cache des défaillances délétères dans l'obligation faite à l'employeur public de protéger la santé et la sécurité de ses agent-es : aucune création ni rénovation de locaux, nettoyage des salles *a minima*, pas d'obligation dans la circulaire de rentrée, publiée au cœur de l'été, quant aux systèmes d'aération et aux purificateurs d'air, plus de campagne de tests, aucune préparation pour sécuriser les espaces de restauration...

Les CROUS, dont l'absolue nécessité pour soutenir les étudiant-es a été démontrée depuis le début de cette crise, ne tiendront pas le choc de la rentrée avec les moyens humains et financiers actuels.

Nous allons retrouver les amphithéâtres et les cafétérias surpeuplés, croisant les doigts pour que la prochaine vague Covid s'arrête aux portes des établissements.

S'y ajoutent incertitudes et stress liés au passe sanitaire et à l'obligation vaccinale pour certain-es collègues (services de médecine, établissements accueillant du public, colloques...), annoncés subitement au cœur de l'été. Nos services de médecine de santé au travail sont pourtant déjà débordés, au détriment du travail de terrain.

L'incertitude et le stress constatés à l'Université se retrouvent dans l'enseignement supérieur privé, où la diversité des employeur-ses accroît les préconisations les plus fantaisistes. Certain-es chef-fes d'établissement exigent le passe sanitaire des enseignant-es (mais bien sûr pas aux client-es euh pardon aux étudiant-es), d'autres exigent un questionnaire de

santé. Tout ceci dans le silence le plus complet de la Fédération Nationale de l'Enseignement Privé (FNEP) dont le dernier communiqué sur la pandémie date de mai 2021.

S'y ajoute la poursuite du programme de destruction des statuts et du service public d'ESR : la LPR dont les décrets passent aux forceps dans les instances cet automne va continuer à augmenter la précarité, individualiser encore plus les rémunérations et dynamiter les collectifs de travail. Les financements par appels à projets détruisent à petit feu la recherche.

Nos organisations doivent porter une mobilisation forte, adossée à des revendications concrètes, liées à la situation pandémique (tests et vaccination sur les campus, ASA pour parents d'enfants cas contact et pour personnels vulnérables, capteurs de CO2, purificateurs d'air, respect de la jauge à 100 % et pas plus, restauration collective pour toutes et tous dans le respect des consignes sanitaires) mais doivent aussi faire converger la mobilisation : la crise sanitaire n'est pas seulement liée au virus, mais à l'état catastrophique des services publics..



L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LE SPORT : DU COLLECTIF POUR L'ÉMANCIPATION

Le monde de l'éducation populaire et du sport a été particulièrement touché par ces presque deux ans de pandémie. La crise que nous traversons démontre pourtant l'importance de ces secteurs aussi bien pour nos bien-être et épanouissement personnel que ceux de la société en faisant vivre les valeurs de coopération, de solidarité et d'émancipation. Ils sont des appuis indispensables pour lutter contre le repli sur l'individualité et les idées réactionnaires et le confusionnisme.



Pourtant si nécessaires les salarié-es de l'animation et du sport ont vu leur situation se dégrader. Leur situation est déjà caractérisée par l'importance des temps partiels, la précarité, de grandes amplitudes horaires, d'être en multi employeur-ses et d'avoir peu d'évolution professionnelle. Que ce soit dans l'animation avec l'utilisation du contrat d'engagement éducatif ou dans le sport avec les CDI intermittents se développent de manière abusive des contrats dérogeant au droit du travail. Dans la branche du sport ces deux dernières années aucune augmentation salariale conventionnelle n'a été négociée, dans celle de l'animation l'avenant 182 abaisse les possibilités de déroulé de carrière des salarié-es. Pas étonnant que les employeur-ses se plaignent de ne pas arriver à recruter. Dans le sport la fourchette de 10 à 25 % de perte de salarié-es est avancée. Pour y remédier nous avons la solution : **il est urgent de proposer des déroulés de carrières**

décentés et pérennes, s'appuyant sur la formation, des diplômes réglementés et des qualifications.

En cette rentrée, les incertitudes dans la gestion sanitaire et les incohérences de la mise en application du passe sanitaire pèsent sur la réinscription dans les activités. Comment comprendre qu'un-e adolescent-e doive produire un passe sanitaire pour aller dans son club de sport alors que rien n'est exigé dans le cadre de l'Éducation nationale ? **Les structures de l'éducation populaire et du sport n'ont pas vocation à être des lieux de contrôle, c'est à l'État d'organiser l'accès de toutes et tous à la vaccination.**

Le développement des structures de l'éducation populaire et du sport doit s'appuyer sur le droit garanti par l'État de l'accès à toutes et tous à ces pratiques. Le gouvernement a mis en place le « PassSport », une aide de 50

euros à l'inscription dans un club ou à la prise de licence pour les jeunes des 3 millions de familles percevant l'allocation de rentrée. Outre que cette aide est insuffisante ramenée au coût de la pratique sportive, elle est d'inspiration libérale car ramenée à l'individu sans prise en charge collective. Un vrai plan d'urgence doit s'appuyer sur les services jeunesse et sport en renforçant les conseiller-es techniques. **Il s'agit à la fois de soutenir les structures et de mettre en place un accompagnement et des aides individualisés pour un droit effectif à la pratique sportive et culturelle.**

L'État doit s'engager pour les associations et non mettre en place un climat de suspicion à leur égard en les soumettant, depuis la promulgation de la loi sécurité globale, à la signature « d'un contrat d'engagement citoyen ». Ainsi les associations se voient interdites le « prosélytisme abusif » et de ne « pas causer de trouble à l'ordre public » : c'est omettre que c'est justement le caractère militant des associations qui est garant de la démocratie.

Il faut garantir l'indépendance de l'éducation populaire pour lui permette de renouer avec une tradition d'innovation au service de ses aspirations d'émancipation et de transformation sociale.



« DÉMARCHE TRAVAIL » ET EXERCICE DU MANDAT CHSCT

Sur l'impulsion du SN CGT INRAE, un cycle de formation des mandaté·es CHSCT a été préparé et dispensé sous la houlette de Lorena Klein co-animatrice du collectif fédéral « Travail – Santé ».

Suite à la demande urgente des organisations fédérées, 5 camarades (Christiane, Jean-Claude, Lorena, Jean-Marc et François) des collectifs fédéraux « Formation Syndicale » et « Travail - Santé » ont relevé le défi de remettre sur pied la formation « Comment développer une stratégie CGT au sein des CHSCT ».

En dépit de la période de crise sanitaire ils et elles ont pu se réunir à Montreuil, plus quelques devoirs à la maison, et ont pu proposer 5 sessions animées par un binôme mixte femme-homme.

Ces sessions sont destinées aux camarades qui ont déjà fait un ou plusieurs mandats et suivi les formations « réglementaires » données par l'employeur·se. Bien que les situations soient variées, CGT majoritaire ou non dans le CHSCT, simple membre ou Secrétaire de l'instance, le commun à tou·tes c'est un sentiment d'impuissance face à un·e employeur·ce qui empêche l'action de cette Instance Représentative du Personnel (IRP). Dans les cas les plus graves rencontrés, épuisement au travail, jusqu'aux suicides liés au travail, l'administration est soit dans le déni, soit ouvre le parapluie avec des actions de prévention tertiaire telles que la cellule psychologique ou le N° Vert ! Écœurés de ces pratiques douteuses, les stagiaires désavouent l'exercice du mandat « qui demande beaucoup de boulot pour un résultat nul ». Cette formation vise donc à les conforter dans leur légitimité « sortie des urnes », face à des Président·es, tantôt arrogants, tantôt indifférents, mais rarement coopérants ! Il s'agit également de leur rappeler les outils qu'ils et elles ont à leur disposition, mais n'utilisent pas toujours, pour que cette impression d'impuissance change de camp.



Cette formation-action déroule principalement la démarche CGT en général (double besogne) et sa déclinaison pratique en matière de prévention (primaire) des risques professionnels. Elle redonne du sens à l'exercice du mandat et la fierté de représenter la CGT. De même que rappeler la rupture du lien de subordination dans le cadre de l'action syndicale, le stage a permis d'éviter que du côté employeur·se on perpétue les rapports de domination dans les IRP. Enfin, il est nécessaire de se remémorer qu'en matière de santé physique et mentale des salarié·es, l'employeur·se a une obligation de résultat et est toujours responsable de la santé de ses employé·es : « l'employeur doit rendre le travailleur dans l'état où il l'a pris ».

À l'issue des formations, les camarades sont repartis « réarmés », assurés de la justesse de leur action, en lien avec les CHSCT des autres établissements et aussi avec leur section syndicale. « Moins solitaire mais plus solidaire », « Merci encore pour cette formation, pour votre accueil et bravo pour l'organisation de ces moments de convivialité ».

Je suis reparti armé et remonté pour remplir mon mandat CHSCT. J'espère qu'on se reverra bientôt, peut-être à l'occasion d'une rencontre fraternelle inter-sections » : témoignage qui reflète le ressenti général.

La structure de cette formation permet de l'adapter aux prochaines évolutions réglementaires avec l'arrivée des nouvelles IRP, tels les CSA/CSE et leurs formations spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions du Travail.

Parce que construite à partir de situations concrètes et contextualisée, adaptée au vécu des mandaté·es présents et en même temps assez généraliste, cette action s'est révélée pertinente. Un bel exemple d'appui fédéral à destination des organisations de la FERC.

Quant aux conditions de travail, on constate les ravages provoqués par le «management» emprunté au monde de la finance ! Décidément non : le service public ne se gère pas comme une entreprise !



CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA CGT FERC SUP À LA PALMYRE (CHARENTE-MARITIME)

Pendant quatre jours, du 22 au 25 juin 2021, l'union nationale a tenu un congrès extraordinaire dans un centre de vacances Touristra à La Palmyre, après plus d'un an d'une crise sanitaire interdisant ce type d'évènements. Près d'une centaine de congressistes s'y sont trouvés réunis pour débattre et adopter nos orientations et nos revendications des trois années à venir.

Pourquoi un congrès extraordinaire ?



La direction nationale élue en novembre 2020, voilà maintenant près de sept mois, s'était engagée à tenir ce congrès en présentiel dès que possible, afin d'amender et d'adopter notre projet de document d'orientation. Grâce au travail collectif, nous avons pu tenir cet engagement, dans des conditions extraordinairement difficiles. Mais cette fois-ci, et contrairement à l'automne dernier, les circonstances nous ont été favorables : l'été, la lumière, la chaleur, la campagne de vaccination, ont conduit à un reflux de l'épidémie suffisant pour tenir ce congrès en présentiel dans un endroit magnifique.

Bien entendu, la nouvelle direction nationale n'a pas attendu ce congrès pour se mettre au travail. Malgré plusieurs mois de réunions à distance, de nombreux chantiers ont été mis en route : les référent-es de syndicats ont été mis en place, les collectifs de travail ont établi leur feuille de route et se sont mis au travail, les comptes 2019 ont été adoptés par le CNU de mars dernier en visio, les comptes 2020 le seront lors du CNU de novembre.

Nous avons tenu les mandats, initié une nouvelle publication, participé à lutter contre la Loi de Programmation de la Recherche, y compris en nous rendant aux consultations du ministère comme auprès des instances représentatives pour y porter le fer. Mais il fallait adopter le document d'orientation pour continuer à avancer, c'est maintenant chose faite.

Ce congrès aura également été l'occasion de plusieurs débats complémentaires avec nos invité-es, autour de l'environnement, de la syndicalisation des étudiant-es avec deux camarades CGT étudiant-es, des enjeux de la protection sociale, des combats contre l'extrême-droite, de l'importance des coopératives de production...

Enfin, la relative accalmie de l'épidémie aura permis de clore le congrès par une soirée fraternelle et musicale « presque » comme avant.

De l'avis général, ce congrès s'est déroulé dans un climat fraternel et serein propice aux échanges. Donc un grand merci à toutes et à tous d'avoir

fait le déplacement aux confins du territoire, pour leur participation, leur bonne humeur, pour la qualité des échanges en séance comme en dehors des séances.

Ce congrès aura fourni l'impulsion attendue pour préparer la rentrée sociale et porter la colère sourde de travailleur-ses trop souvent considérés comme la variable d'ajustement des restrictions budgétaires, conséquence d'un capitalisme tourné plus que jamais vers l'accumulation sans limite.

Car notre engagement à la CGT, loin d'être triste, malheureux, ou désespéré, peut conjuguer colère et entrain, résistance et bonne humeur, réflexions et collations, respect et fraternité. La lutte peut, doit être joyeuse. Avant de devenir massive et collective. Vive la FERC Sup, vive la CGT !



SYNDIQUÉ·ES, ORGANISATIONS FÉDÉRÉES, FAITES VÔTRE L'IHS-FERC!

Malgré les restrictions liées à la pandémie, l'activité de l'IHS-FERC s'est maintenue, en mode ralenti certes, mais avec la volonté de poursuivre les chantiers engagés, et d'être au service des syndiqué·es, et des organisations fédérées. Cela passe évidemment par l'appropriation de toutes de cet outil CGT qui veut éclairer les luttes présentes par les victoires historiques.

« Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par les chasseurs »
- Howard Zinn -

Par exemple, ce n'est que partie remise pour la soirée débat sur « L'école de la Commune » autour de l'excellent ouvrage de notre camarade Jean François Dupeyron [FERC Sup], initialement prévue le 18 mars, au moment du 3ème confinement. D'ailleurs tout le calendrier des « 150 ans de La Commune » a été perturbé, même si la représentation théâtrale sur la vie de Louise Michel a pu être maintenue dans le patio le 25 mai dernier [Cf. Bulletin de l'IHS N°12]. Bulletin qui, soit dit en passant, a été publié régulièrement, ce qui a permis de maintenir le contact entre les membres actif·ves de l'IHS et les syndiqué·es des organisations fédérées.

L'IHS fédéral participe aux activités de l'IHS national et notamment sur le programme d'initiatives « syndicalisme et service public » avec une contribution du SNTRS sur l'intégration massive des « hors statuts » dans les années 1970/1983. La date est à venir. Nous aurons aussi 2 délégué·es aux **journées nationales de l'IHS du 18 au 22 octobre à Kaysersberg (68)**.

Dans le continuum des activités, l'exposition des organisations fédérées va se poursuivre avec celles qui n'ont pas encore réalisé leur panneau. L'objectif vise à l'exhaustivité d'ici le prochain congrès fédéral*.

De même, contribuer à l'enrichissement du Maitron est une tâche fastidieuse mais nécessaire pour ne pas perdre la biographie militante des camarades qui ont été en responsabilité dans nos organisations entre 1945 et 1990. Enfin, et ce n'est pas le moindre



des enjeux, l'IHS fédéral doit sauvegarder, classer et valoriser les archives fédérales et aider les organisations de la FERC à le faire pour elles-mêmes.

Pour terminer, notre « grand projet » est un colloque sur le féminisme dont le titre provisoirement arrêté est : « Évolutions féministes et militantes dans les champs de l'Éducation, la recherche, et la culture CGT » co-organisé par l'Institut d'Histoire Sociale et par le Collectif fédéral Femmes Mixité. La date projetée est bien évidemment proche du 8 mars 2022.

D'ici là, syndiqué·es et organisations fédérées, pensez à renouveler votre adhésion pour 2021 !



Adhésion 2021

Vous pouvez encore adhérer à l'IHS ou renouveler votre adhésion pour l'année 2021.

L'adhésion permet de participer à toutes les activités de l'IHS fédéral, et d'aider à son développement.

L'adhésion peut être prise individuellement (15 €/an,) ou au titre d'une organisation (30 €/an).

Adresser le bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque à IHS FERC CGT (Case 544) 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL cedex

Nom :

Prénom :

Organisation :

Mail :@.....



« IL Y A TOUJOURS EU DEUX GAUCHES EN ISRAËL »

Professeur en histoire-géographie et chercheur indépendant en histoire contemporaine, Thomas Vescovi vient de faire paraître « L'échec d'une utopie : une histoire des gauches en Israël », aux éditions La découverte.

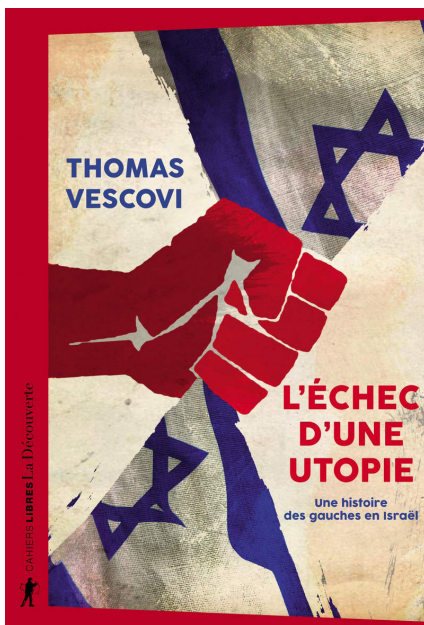
Dans ton livre, tu présentes l'évolution des rapports de force à la Knesset (unique assemblée israélienne). D'abord très largement majoritaire à gauche elle a peu à peu basculé à droite.

Effectivement, en 1949, lors de la 1^{ère} élection législative, la gauche rassemble 71 député-es. En 2021, 72 député-es sont de droite ou d'extrême droite. Le rapport de force s'est inversé. Pis, dans une étude de l'Institut pour la démocratie en Israël, parue en février 2019, 69,9 % des Juifs et Juives israéliens de 18 à 24 ans se disent « de droite ».

Comment l'expliques-tu ?

Premièrement, la société juive israélienne n'est plus la même. Israël a vu l'arrivée de deux vagues migratoires qui ont participé à la marginalisation de la gauche israélienne. D'abord les juif-ves du monde arabe dans les années 1950 et 1960, pour qui l'identité juive est d'abord religieuse et c'est sur cette base qu'un État prétendument juif doit être fondé. Ensuite les Juif-ves d'ex-URSS dans les années 1990. Représentant désormais l'une des plus importantes populations juives du pays, ils et elles défendent un nationalisme exclusif et ont une réelle animosité envers les valeurs socialistes ou socialisantes. Cependant, depuis 2 ans, une partie des leaders russo-phones tendent à converger avec le centre et la gauche en opposition à Netanyahu et surtout aux religieux qu'ils et elles estiment avoir trop d'influence sur l'État et la politique.

Deuxièmement, Israël est aujourd'hui un État profondément libéral. L'élec-



torat juif laïque oriente davantage son vote vers le centre, capable d'articuler libéralisme et laïcité, plutôt que la gauche traditionnelle perçue comme désuète et incapable de répondre à leurs aspirations.

Qu'en est-il des Israéliennes et des Israéliens vivant dans les colonies ?

Plus de 660 000 Israélien-ves vivent dans des colonies en Cisjordanie ou à Jérusalem-Est. L'étude d'une carte électorale montre clairement qu'ils et elles constituent un énorme réservoir de voix pour la droite nationaliste et l'extrême droite. Concrètement, lorsque la gauche débute une campagne, elle compte près de 500 000 voix de retard, car elle continue à être perçue, à tort concernant les travail-listes, comme opposée à la colonisation et prête à la négociation avec les Palestinien-ves.

Tu parles aussi souvent de « sionistes de gauche ». Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce possible d'être de gauche et sioniste ?

Il y a toujours eu 2 gauches en Israël. L'une, majoritaire, souhaite articuler le sionisme à des principes socialisants, comme la justice sociale. En somme, il s'agit de bâtir un État pour les Juif-ves sur des bases sociales. La fidélité au projet sioniste de ce courant l'a entraîné dans une dérive coloniale et nationaliste, au détriment des valeurs de gauche.

À l'inverse, l'autre gauche considère que les alliances de classes doivent être privilégiées et que tou-ttes les habitant-es doivent avoir des droits égaux. Bien que minoritaire, cette dynamique a su enclencher de larges mouvements comme l'opposition à l'occupation dès 1967 ou à la guerre du Liban dans les années 1980.

Quelles perspectives aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la société israélienne pose un dilemme à ces centaines de milliers d'Israélien-ves qui continuent de croire en un sionisme de gauche : rester sioniste mais devoir accepter d'être minoritaire car complètement dépassé par la droitisation de la société juive, ou se recentrer sur les valeurs de gauche et engager une alliance avec les Palestinien-ves d'Israël qui constituent 20 % de la population.

BILAN DU FORUM SYNDICAL INTERNATIONAL DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIALES

Le Forum Syndical International des Transitions Écologiques et Sociales, initié par et dans lequel la CGT et ses organisations ont joué un rôle central, s'est tenu du 14 juin au 19 juin. 19 ateliers se sont tenus, comptabilisant 8971 inscriptions et plusieurs milliers de connexions individuelles pour un total de plus de 30h de direct en 5 langues (français, anglais, espagnol, coréen et russe). Depuis les travaux préparatoires jusqu'aux débats publics de la semaine finale, ce sont environ 145 organisations (pour la plupart des syndicats), issues de plus de 50 pays et représentatives des 5 continents, qui se sont investies et sont intervenues dans cet évènement qui constitue en terme organisationnel l'équivalent d'un congrès syndical international.

Sa préparation, décidée par la direction confédérale en novembre dernier, est le fruit d'un long processus d'échanges avec les organisations de la CGT. En janvier, une réunion de travail entre l'espace international confédéral et une vingtaine de fédérations (et les nombreux échanges qui lui ont succédé) nous a permis d'esquisser les grandes lignes de ce qui est devenu le programme de l'évènement. Cette optique transverse, associant enjeux interprofessionnels et sectoriels sur les questions environnementales et sociales, est ce qui a par la suite guidé notre communication auprès de nos partenaires internationaux. Dans la même logique de co-construction, les propositions diverses d'ateliers et l'inscription de nombreuses organisations dans le processus soulignent l'enthousiasme que la démarche a suscité tout en donnant au programme une dimension internationale particulièrement riche.

L'originalité du processus a reposé sur la conduite des travaux préparatoires dans les mois qui ont précédé le Forum. Ils ont réclamé une implication et une charge de travail non-négligeables pour des syndicalistes,

par ailleurs souvent engagés dans des luttes au niveau national. Mais ils ont permis un travail de fond réel sur les sujets abordés et assuré une cohérence globale tant aux débats qu'aux perspectives qu'ils ont ouverts.

L'assemblée plénière de clôture a été l'occasion pour nos camarades, dirigeant-es syndicaux d'organisations des 5 continents, d'insister sur quelques faits saillants qui ont émaillé la semaine et constituent des chantiers clés que le syndicalisme doit investir pour répondre à l'urgence sociale et environnementale. La nécessité d'aborder les indispensables transformations de la production sous un angle intersectoriel ; la construction d'alliances larges sur des objectifs clairs pour établir un rapport de force réel ; le caractère indissociable des luttes démocratiques et sociales, et les besoins de solidarité internationale qui en découlent ; la question de la place et du périmètre de la propriété publique ; et la dimension fondamentalement internationale de la lutte contre le changement climatique, en particulier dans la compréhension des divergences d'intérêts entre le Nord et le Sud global large-

ment instrumentalisées et structurées par les entreprises multinationales.

Le matériel produit à l'issue de cette semaine, actes du Forum, synthèses écrites des ateliers et vidéos des débats, est en cours de préparation et sera mis à disposition des organisations CGT ainsi que de l'ensemble des participant-es. De nombreuses organisations nous ont fait part de leur volonté de poursuivre la démarche initiée, que ce soit en termes de mobilisation (notamment la Cop26 de Glasgow) ou d'approfondissement des discussions collectives et des propositions qui en découlent. Plus d'une cinquantaine nous ont déjà confirmé par écrit leur engagement à ratifier et à diffuser l'appel.

Pierre Coutaz



RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

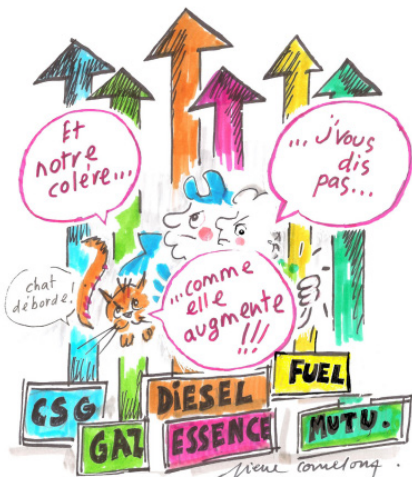
UN MILLION LE 1^{ER} OCTOBRE ? CHICHE !

Outre le satisfecit qu'il s'est accordé à propos de son bilan, le président de la République, dans son allocution du 12 juillet a dit « il nous faudra travailler plus longtemps... quand les conditions sanitaires seront réunies » L'hypothèse circule d'un recul à 64 ans ... Dans la foulée « les régimes spéciaux devront être supprimés ».

Retraité·es et personnes âgées ont payé et paient encore un lourd tribut à la pandémie : 9 personnes décédées sur 10 avaient 65 ans et plus, notamment parmi les résident·es des EHPAD. La responsabilité en incombe pour une part à la gestion désastreuse du gouvernement : 69000 lits d'hôpital en 15 ans et 100 000 postes de soignant·es en 8 ans ont été supprimés malgré les luttes des personnels... La pénurie de masques a rendu inévitable de longues périodes de confinement et de couvre-feu mortifères pour les retraité·es. Depuis 30 ans de nombreux virus circulent sans que des moyens spécifiques n'aient été donnés à la Recherche, la France n'a pas été capable de produire un vaccin à temps... Le marché et sa logique concurrentielle sont incompatibles avec l'intérêt général.

Un quart de la population se compose de retraité·es, signe des progrès réalisés en temps de paix par la médecine

TOUT AUGMENTE SAUF NOS PENSIONS



et par une couverture sociale de haut niveau.

Nous, retraité·es, contribuons à la vie sociale et associative, nous avons passé la moitié de notre vie au service de la société tout en cotisant pour avoir les moyens de vivre en bonne santé notre vieillesse et d'assurer celle de nos descendant·es. Si cet équilibre est rompu, c'est tout l'édifice qui s'effondre : nous vivons moins vieux et vieilles et nous n'assurerons plus l'avenir des générations futures... Déjà, les salarié·es qui effectuent des tâches épuisantes ou dangereuses ont une espérance de vie moindre !

Nous, retraité·es exigeons :

- que l'âge de la retraite soit fixé à 60 ans (moins pour les métiers pénibles ou dangereux) ;
- que notre pouvoir d'achat soit amélioré et que les pensions soient indexées sur l'évolution du salaire moyen socialisé, (le smic revendiqué par la CGT) ;

- que les services publics répondent aux besoins en matière de transports, d'énergie, de logement et qu'un grand service public de santé assure le suivi post professionnel des salarié·es, un renforcement de l'hôpital public et de ses unités de soins de longue durée (USDL) dont les EHPAD et les aides à domicile...

Pour que la Sécurité sociale ait les moyens de financer ce programme, il y a lieu de calculer autrement les cotisations par la transformation de la CSG en cotisations sociales, par une vraie réforme de la fiscalité, par la fin des exonérations massives consenties aux employeur·ses !

Ce sont ces justes revendications que nous porterons le 1^{er} octobre, faisons en sorte d'être un million dans la rue à le crier, ensemble, actif·ves et retraité·es !

Mireille Guézéneq

LA SÉCURITÉ SOCIALE, OÙ VA T'ELLE ? ENJEUX AUTOUR DES QUESTIONS DE SANTÉ ET DE PERTE D'AUTONOMIE

Journée d'étude et d'échanges du jeudi 23 Septembre 2021, dans les locaux de la CGT à Montreuil, animée par Daniel BLACHE, ancien cheminot, dirigeant UCR et membre du Haut Conseil de l'Âge.

Cette journée d'étude a pour but de préparer la mobilisation dès septembre et, d'abord, d'armer les militant·es, retraité·es et actif·ves. La défense des conquêtes sociales est une condition de la reconquête de ce qui a été perdu. La Sécurité sociale, c'est la prunelle de nos yeux ! Mais où va-t-elle ?

Pour les salarié·es et les retraité·es, le « reste à charge » n'a cessé d'augmenter : déremboursement de médicaments, forfait hospitalier, forfait urgences... La première brèche importante a été la CSG (Rocard, 1991) qui entame la fiscalisation de la Sécu. Ensuite, le total des exonérations de cotisations de 1992 à 2018 s'est élevé, en euros constants 2018, à 577 Mds € donc de masse salariale non payée par le



patronat, dont 72 Mds € n'ont pas été compensés par l'État (compensation payée par les impôts).

Avant les nouvelles exonérations « Covid » décidées par Macron, le patronat ne versait plus, pour les salarié·es au SMIC (bloqué), que la cotisation accident du travail, la contribution pour la formation professionnelle, le versement transport et la taxe d'apprentissage. Depuis le début de la pandémie Covid, les exonérations ont explosé.

On voit bien où le capital veut aller, à un système à plusieurs étages :

- une sécurité sociale de base obligatoire, remboursant de moins en moins, financée de moins en moins par les cotisations et de plus en plus par l'impôt,
- une complémentaire santé, également obligatoire, proposant un panier de soins minimum,
- et, pour qui peut se l'offrir, une sur-complémentaire.

C'est la voie grande ouverte à la privatisation de la santé. C'est inacceptable.

Le 100 % sécu, c'est la reconquête de la Sécu de 1945, la caisse unique, couvrant tous les risques, l'universalité et le principe selon lequel chacun·e paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins. Tous les risques, y compris la perte d'autonomie.

La question de la perte d'autonomie découle logiquement de la Sécu puisqu'elle résulte d'une dégradation

de l'état de santé, quel que soit l'âge. Elle doit être prise en charge intégralement par la branche maladie de la Sécu. La CGT le répète, à l'opposé de ce que le gouvernement met en place en dehors de la Sécu, avec financement par la CSG et l'instauration d'une nouvelle CSG Autonomie, par la CASA frappant les retraité·es sous l'égide d'une caisse indépendante de la Sécu, la CNSA.

Nous manquons d'EHPAD publics en termes d'investissement, grands oubliés de la dernière loi ASV de fin 2015. Cela a bénéficié au marché des EHPAD privés, grands bénéficiaires de la politique de Macron.

Journée d'étude et d'échange... pour être armés à la rentrée !

**Le secrétariat
de l'UFR**



RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

UFR, SNR, SECTIONS DE RETRAITÉ·ES, UCR, USR, COLLECTIFS LOCAUX,...

Les structures CGT ne manquent pas pour accueillir et organiser les retraité·es. Comment s'articulent-elles ?

Selon les statuts de la FERC, « les retraité·es (...) doivent être organisés en sections dans les syndicats. Ils participent à l'activité des unions syndicales départementales interpro (USR) ». « L'UFR est chargée de coordonner et d'impulser l'activité revendicative et syndicale en leur direction. Elle permet de dégager une démarche cohérente entre les sections locales ou nationales et les structures nationales de la CGT, fédérales, confédérales ou autres. Elle participe au développement et à l'activité de l'UCR. »

Et dans la vie ?

Dans notre fédération trois organisations fédérées nationales se sont dotées d'une SNR (Section Nationale des Retraité·es) : la CGT Éduc'Action, le SNTRS et le SN AFPA. Certains syndicats ont des sections de retraité·es. **Chaque retraité·e CGT peut choisir de rester syndiqué·e dans son union ou syndicat professionnel, ou dans l'USR de son UD ou UL.** Cette diversité fait que les SNR ne syndiquent pas toutes

celles/ceux visés par les statuts et que des syndicats multiprofessionnels locaux accueillent les camarades trop éloignés de leur syndicat professionnel. Un bon nombre tiennent à rester dans leur syndicat avec les actif·ves.

Dans ces conditions, quel rôle jouent ces différentes structures ?

L'UFR réunit à travers ses militant·es une expérience et des connaissances de la lutte des classes qu'elle cherche à enrichir pour la bataille revendicative des retraité·es et aussi à transmettre aux camarades actifs et actives. **Elle bénéficie de la richesse que représentent dans la Fédé. des secteurs du public et du privé. Elle conserve et transmet un « savoir » syndical précieux** au moment où « l'ubérisation » se développe : par exemple, le lien entre qualification-diplôme-classification-grille de salaire-salaire (la convention de la métallurgie « Parodi-Croizat », le statut de la Fonction publique) ; la retraite solidaire par répartition, salaire de remplacement ; les régimes spéciaux ; etc.

L'UFR entend renforcer les liens avec toutes les sections des retraité·es de la FERC et entre elles.

En effet, les sujets revendicatifs comme, par exemple, la PSC (Protection Sociale Complémentaire) ou l'autonomie seront traités avec d'avantage d'efficacité dans un cadre plus formalisé, offrant la possibilité d'un meilleur investissement des retraité·es dans l'UFR.

D'ores et déjà, les responsables des 3 SNR sont invités aux commissions exécutives de l'UFR et, réciproquement, les secrétaires de l'UFR sont disponibles pour



assurer une présence aux réunions des SNR (ce qui s'est déjà produit ponctuellement).

Les syndicats ou sections syndicales sont invités à réfléchir à l'organisation de leurs retraité·es en créant des SNR ou des structures *ad hoc*. L'UFR et la FERC sont disponibles pour vous aider à la réflexion ou à la mise en place.

Il n'en demeure pas moins que l'activité des retraité·es au quotidien est évidemment au niveau local : UL, UD ; USR, collectifs locaux, etc.).

Olivier Champoussin
et Philippe Bouyries



SALARIÉ·ES ET INTERMITTENT·ES DU SPECTACLE ET DE LA CULTURE VENT DEBOUT CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

À l'annonce du projet de réforme de l'assurance chômage, les employé·es intermittent·es du spectacle et de la culture se sont mobilisés partout en France. Dans les centres culturels, ils et elles ont pris le relais de l'occupation de L'Odéon à Paris pour montrer leur opposition à cette loi qui pénalisera encore plus une profession aux contrats précaires.



Tous les vendredis depuis plusieurs semaines, les intermittent·es du spectacle, salarié·es et occupant·es de La Coursive, ont organisé « les vendredis de la colère ».

La CGT et autres syndicats se sont joints à eux et elles, notamment de nombreux retraité·es pour qui l'accès à la culture, théâtre, concert, cinéma, expositions sont des éléments essentiels de leur vie et activités de retraité·es.

En avril, les manifestant·es exigeant l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage se sont rassemblés à « la Friche du Gabut » pour se diriger vers la Coursive.

Les revendications appellent à la convergence des luttes clame-t-on à l'UD CGT de Charente Maritime.

Jacky Milaguet SDEN 17

RAPPEL DES ENJEUX

Au 1^{er} juillet, changement du mode de calcul de l'allocation qui fera baisser les droits mensuels jusqu'à 40 % de 1,15 millions de personnes.

Parmi ces dernières, 80 % seraient des salarié·es en C.D.D. ou intérim, quelle que soit leur qualification.

Plus de 360 000 d'entre eux et elles verraient leur indemnisation mensuelle passer de 885 euros à 622 euros

Le gouvernement prévoit un durcissement du seuil d'accès aux allocations chômeurs passant de 4 à 6 mois de travail.

La force de la Culture
contre
la culture de la force

C'est derrière cette banderole qu'ils et elles ont également mené leur action au théâtre de La Coursive à La Rochelle. **L'UD CGT 17 et l'USR 17** ainsi que le soutien des retraité·es ont contribué au succès de ces actions.

ROGER, MON FRANGIN, MON POTO ...

Ça s'est passé il y a une quinzaine d'années. Je t'ai croisé un jour, par hasard, mais ne dit-on pas qu'il n'existe pas de hasard ? C'était à la conférence d'une organisation politique de classe. Sans bien savoir où et quand, je savais que je t'avais connu il y avait bien longtemps. Je t'ai entendu discuter et j'ai aussitôt retrouvé ce léger zozotement reconnaissable entre tous. Au moment même où la mémoire me revenait, une voix au micro signala la présence de Roger Sylvain. Les ancien·es s'en souviennent sans doute : tu étais ce métallo de Renault Billancourt, secrétaire général adjoint du syndicat CGT, Renault Billancourt d'où partit le mouvement de grève de mai 68 et qui fut parmi les dernier·es

à reprendre le travail. C'est toi que les camarades avaient désigné comme porte-parole. C'est toi que j'écoutais à la télé, toi qui m'apportais, qui NOUS apportais l'enthousiasme nécessaire à la poursuite du combat. Moi j'avais tout juste 20 ans, étudiant syndiqué à l'UNEF-Renouveau, plein d'admiration devant cette CGT à laquelle j'adhèrerais plus tard.

Et puis nous nous sommes revus lors de réunions, à la fête de l'humain et ailleurs. Tu m'expliquais comment sans les travailleur·ses immigrés de la taule, le mouvement n'aurait pu démarrer car tout était parti de la lutte menée par le syndicat pour l'égalité des salaires. Tu me dis com-

ment en ce mois de mai la veille de l'assemblée Générale réunissant près de 5000 travailleur·ses, tu doutais encore que la grève soit votée. Je te parlais de nos combats à l'université et tu me conseillais, m'encourageais. J'aurais tant de choses à raconter sur cette rencontre qui n'aura plus lieu. La peine de celles et ceux qui t'ont connu est immense. Tu nous as quittés mais toujours vivant parmi nous, toi le grand militant si modeste de notre grande CGT de classe et de masse avec et pour laquelle tu as combattu jusqu'au bout.

Luc WAJS,
membre du bureau de l'UFR CGT-FERC

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS DE CEUX QUI FONT GRANDIR LES AUTRES.

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.